



INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES 2020 - 2021

FAMILLE DOMICILIEE A VILLARD DE LANS

NOM, Prénom de l'enfant :

Régime alimentaire : Classique Sans porc Sans viande PAI Alimentaire

Repas fourni : enfants présentant des allergies alimentaires accueillis selon un protocole D'Accueil Individualisé et apportant leur propre repas

Veillez cocher les cases en cas de présence de l'enfant

RESTAURATION SCOLAIRE :

<u>Mardi 1^{er} septembre</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>

GARDERIE MATIN de 7h30 à 8h30 :

<u>Mardi 1^{er} septembre</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>

GARDERIE SOIR de 16h30 à 18h30 :

<u>Mardi 1^{er} septembre</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>

GARDERIE MIDI SANS REPAS de 11h45 à 12h30 :

<u>Mardi 1^{er} septembre</u>	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>



TARIF RESTAURANT SCOLAIRE DOMICILIES VILLARD DE LANS

QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix du repas seul	Prix de l'accueil en pause méridienne	Total à payer
Q.F. inférieur ou égal à 262	1,81 €	0,51 €	2,32 €
Q.F. de 263 à 456	2,77 €	0,52 €	3,29 €
Q.F. de 457 à 559	3,72 €	0,53 €	4,25 €
Q.F. de 560 à 949	3,99 €	0,54 €	4,53 €
Q.F. de 950 à 1575	4,32 €	0,55 €	4,87 €
Q.F. supérieur à 1575	4,71 €	0,56 €	5,27 €
Enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)	0,00 €	1,84 €	1,84 €

TARIFS GARDERIES PERISCOLAIRES

	Garderie Matin ou Midi	Garderie Soir
Q.F. inférieur à 262	0,60 €	1,20 €
Q.F. de 263 à 456	0,70 €	1,40 €
Q.F. de 457 à 559	0,82 €	1,64 €
Q. F. de 560 à 949	1,00 €	2,00 €
Q. F. de 950 à 1575	1,28 €	2,56 €
Q.F. supérieur à 1575	1,77 €	3,54 €

INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION

Le repas ne sera pas facturé, en cas d'absence de votre enfant :

- Justifiée par un certificat médical, remis en Mairie, **AVANT la date de facturation**
- Justifiée par une sortie scolaire
- Justifiée par l'absence de l'enseignant en cas de grève
- Justifiée par l'absence d'un enseignant non remplacé (écoles maternelle et élémentaire), à partir du 2^{ème} jour d'absence

Le repas sera facturé en cas d'absence de votre enfant :

- Pour convenance personnelle signalée trop tard et non validée par le service scolaire
- Sans justificatif médical ou remis APRES la date de facturation
- En cas d'absence d'un enseignant de l'école élémentaire et de l'école maternelle non remplacé : **le premier jour est facturé**

A Villard-de-Lans, le

Signature



